

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	8
Absent	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, M. ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, OMRANE Alain CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, DOS REIS Sabrina, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté.e.s :

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO
M. THIAM Moustapha donne mandat à M. SAYADI Wallid (jusqu'à DÉL 23.137 inclus)
M. GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M. CHIRrane El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absent.e.s :

M. FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie
Mme LORES Monique (jusqu'à DÉL 23.137 inclus)

Secrétaire de séance :

M. DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

OBJET

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Accusé de réception en préfecture
N°23-136
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tableau des effectifs annexé au budget doit être modifié afin de permettre le bon fonctionnement des services.

LE CONSEIL,

Oui l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 313-1 et L 332-8,

Vu les avis du CST en date des 13 septembre 2023, 14 novembre 2023 et 30 novembre 2023 portant sur la suppression de quatre postes,

Considérant que trente-trois suppressions de poste listées ci-après n'entraînent aucun reclassement et ont vocation à contribuer au fonctionnement des services,

Considérant que la réorganisation du service hygiène santé de la ville de Choisy-le-Roi ainsi que celle du CCAS ont acté le transfert de trois postes du premier au second, nécessitant ainsi la suppression desdits postes des effectifs de la ville,

Considérant que sur ces trois postes ; Coordinatrice CLS ASV (grade attaché, temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux), Médiateur santé (grade adjoint administratif, temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux), Assistant administratif référent pôle santé (grade adjoint administratif principal de 2e classe, temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux), seuls deux entraîneront des situations de reclassement,

Considérant qu'à la suite d'une perte conséquente des missions de l'ambassadeur développement durable (grade adjoint administratif principal de 2e classe, temps complet de catégorie C relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux), il est nécessaire de supprimer ledit poste entraînant une situation de reclassement.

DELIBERE

ARTICLE 1° : Décide de l'ouverture dans l'effectif du personnel communal de quatre postes comme suit :

Nombre de postes ouverts	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste ouvert	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement l'article 332.8 du CGFP			
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
1	Attaché / Rédacteur	Responsable carrière-paie-santé	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser le processus relatif à la consolidation de la mise en place de la gestion semi-intégrée dans une dynamique d'accompagnement du changement ; - Etre garant de la fiabilisation de l'ensemble des données statutaires ainsi que de la paie et de la DSN ; - Gérer le volet santé ; - Etre garant de l'application de la réglementation, de l'information, de la communication et de la liquidation des dossiers de pension ; - Organiser et coordonner l'activité des agents placés sous sa responsabilité ; - Garantir et mettre en œuvre les procédures en tant qu'interlocuteur privilégié des services sur les questions statutaires ; - Etre l'interlocuteur privilégié des partenaires externes (Préfecture, Trésorerie,...) sur les champs supervisés ; - Participer à l'argumentation des dossiers de pré contentieux et contentieux du personnel en lien avec le chargé des affaires juridiques ; - Participer à l'analyse des indicateurs des tableaux de bord de suivi de la masse salariale en lien avec le budget RH et données sociales ; - Assurer la transversalité avec les 	Disposer d'une formation initiale de niveau 5 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

Acté de réception en préfecture
 094-219400223-20231218-DEL-23-136-DE
 Date de télétransmission : 18/12/2023
 Date de réception préfecture : 18/12/2023

				autres secteurs de la RH.		
1	Attaché	Responsable des affaires juridiques	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle de conseil et émettre des avis juridiques au profit des services dans tous les domaines du droit (droit public, droit privé) ; - Contribuer à la participation citoyenne, à la valorisation des activités et au développement des partenariats en proposant des actions de communication internes et externes ; - Contribuer au contrôle juridique des délibérations et du déroulement de l'instance délibérative : suivi juridique du conseil municipal et de la vie institutionnelle (contrôle des notices, délibérations et pièces annexes) ; - Assurer le traitement des contentieux en direct, et indirectement concernant les ressources humaines (interlocuteur privilégié des avocats et relai avec les services) ; - Contribuer à la sécurisation des contrats d'assurance (à l'exception de la flotte automobile et des ressources humaines) en lien avec le service des marchés publics ; - Garantir les conditions de mise en œuvre des actions de mise en conformité RGPD relevant du délégué à la protection des données ; - Participer au dispositif de veille juridique de la collectivité en transversalité avec les membres de la Direction Générale, et favoriser la diffusion des informations recueillies ; - Assurer le suivi, la coordination et l'animation du réseau des « experts » juristes de la commune ; - Assurer la gestion financière du service. 	Disposer d'une formation initiale de niveau 6 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux
1	Adjoint technique	Agent technique itinérant	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'hygiène des locaux et du matériel dans le respect des protocoles et veiller à la disponibilité des produits nécessaires ; - Gérer la réserve et les stocks de produits pour les enfants et pour le ménage ; - Participer à l'entretien du linge ; - En l'absence de l'aide de cuisine, et sous la responsabilité de la cuisinière, participer à la préparation des repas. 	Disposer d'une formation initiale de niveau 3 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
1	Adjoint technique	Agent d'entretien et d'accueil piscine	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'hygiène des locaux et du matériel dans le respect des protocoles et veiller à la disponibilité des produits nécessaires ; - Vérifier quotidiennement les accès de sécurité (portes de secours) ; - Accueillir, accompagner, renseigner, orienter et informer tous les publics qui fréquentent l'établissement ; - Renforcer l'équipe des techniciens dans leurs missions ; - Effectuer les analyses (PH et chlore) des bassins et des pédiluves ; - Assurer la permanence téléphonique de l'accueil. 	Disposer d'une formation initiale de niveau 3 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARTICLE 2° : Décide de la création dans l'effectif du personnel communal d'un poste comme suit :

Nombre de postes ouverts	Cadre d'emplois	Intitulé de la fonction du poste ouvert	Possibilité de pourvoir le poste sur le fondement de l'article 332.8 du CGFP		Niveau de rémunération
			Motif du recrutement	Nature des fonctions	

094-219400223-20231218-DEL-23-136-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

1	Professeur d'enseignement artistique	Directeur adjoint du conservatoire	Article 332.8 du CGFP	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la réflexion pédagogique, au suivi et à l'évolution des cursus, à l'organisation de l'évaluation des élèves, ainsi qu'à l'organisation des plannings d'enseignements ; - Co-conduire ou animer en délégation des réunions pédagogiques ; - Participer à la réflexion sur l'évolution du projet d'établissement ; - Assurer la coordination générale en lien avec les coordinateurs de départements sous sa responsabilité et en liaison fonctionnelle avec les autres coordinateurs ; - Assurer la co-animation des réunions de service, le lien fonctionnel avec le secrétariat, l'accueil et la régie ; - Assurer le suivi des élèves en situation de Handicap, en lien avec l'assistante référente handicap ; - Concevoir les démarches d'accueil des personnes en situation d'handicap ; - Repérer des différents partenaires impliqués. 	Disposer d'une formation initiale de niveau 6 ou équivalent	Rémunération indiciaire déterminée sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
---	--------------------------------------	------------------------------------	-----------------------	--	---	---

ARTICLE 3 : Décide de la modification dans l'effectif du personnel communal de postes comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC	10	Suppression
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC	10	Création
Agent social	TC	1	Suppression
Agent social principal de 1ère classe	TC	1	Création
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	17	Suppression
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	17	Création
Gardien-brigadier	TC	3	Suppression
Brigadier-chef principal	TC	3	Création
Adjoint administratif	TC	1	Suppression
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	2	Suppression
Attaché	TC	1	Suppression

ARTICLE 3° : Le régime indemnitaire des postes créés aux articles 1, 2 et 3 de la présente délibération sera défini dans les limites de celui accordé aux cadres d'emplois concernés, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques et correspondant au niveau de classement des postes au sein des emplois de la collectivité.

ARTICLE 4° : La dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

ARTICLE 5° : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023.

Pour extrait conforme, **Tonino PANETTA**
Maire de Choisy-le-Roi

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231218-DEL-23-136-DE
Date de transmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023


